

COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU 6 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 6 mai, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, dûment convoqué s'est réuni à la salle Vienne à la Maison des Services à Montmorillon, sous la Présidence de M. Michel JARRASSIER.

Etaient présents: M. ROLLE MILAGUET, Mme DESROSES, M. DAVIAUD, Mme WUYTS, M. CHARRIER, Mme ABAUX, M. MADEJ, M. BLANCHET, Mme WASZAK, Mme TABUTEAU, M. BOIRON, Mme JEAN, M. PUYDUPIN, M. ROYER, M. COSTET, M. MAILLET, Mme BAUVAIS, M. VIAUD, M. GANACHAUD.

Excusés: M. JEANNEAU, M. SELOSSE, Mme RAIMBERT, Mme CHABAUTY

Assistaient également : M. MONCEL, Mme FOUSSEREAU, Mme MARTINEAU

Est désigné secrétaire de séance : M. DAVIAUD

Date de convocation : le 29 avril 2021	Nombre de délégués en exercice : 24 Nombre de délégués présents : 20
Date d'affichage : le 11 mai 2021	Nombre de votants : 20

Ouverture de Séance

Le Président sollicite l'avis du Bureau Communautaire afin d'ajouter à l'ordre du jour, une délibération complémentaire :

 Subvention à Sport et Collection dans le cadre du partenariat Mobilité, Energies Jeunesse et Projets

Le Bureau Communautaire accepte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

<u>BC/2021/49</u> : Comité d'Organisation de Manifestations Cyclistes (COMC) : demande de subvention 2021

<u>BC/2021/50</u>: Soutien à Moussac Canoë-Kayak et à la Halle des Sports À Pressac <u>BC/2021/51</u>: Centre de Plein Air de Lathus St Rémy: demande de subvention 2021

BC/2021/52: Poitou Charentes animation: demande de subvention 2021

BC/2021/53: Val de Vienne Moto: demande de subvention 2021

<u>BC/2021/54</u>: Prime à l'installation pour l'accueil d'un nouveau médecin généraliste à Valdivienne

<u>BC/2021/55</u>: Prime à l'installation pour l'accueil d'un nouveau médecin généraliste à Verrières

<u>BC/2021/56</u>: Réhabilitation des aires d'accueil des gens du voyage de MONTMORILLON et PRESSAC: délibération modificative portant sur le plan de financement du projet de Pressac

<u>BC/2021/57</u>: Cotisations au Syndicat Mixte Vienne et Affluents (SMVA) pour l'année 2021 <u>BC/2021/58 à 61</u>: Attribution de subventions dans le cadre du fonds culturel aux communes de Queaux, St Martin l'ars, Lussac les Chateaux, Montmorillon <u>BC/2021/62</u>: Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projet Ecole de musique pour la mjc 21

<u>BC/2021/63 à 66</u>: Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projet Festival de musique aux associations Gartempe Blues Festival, festival été entre nature et culture, Musique et patrimoine en Vienne et Gartempe, Plaisance en fête

<u>BC/2021/67</u>: Subvention à Sport et Collection dans le cadre du partenariat Mobilité, Energies Jeunesse et Projets

DELIBERATIONS

BC/2021/49 : COMITE D'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS CYCLISTES (COMC) : DEMANDE DE SUBVENTION 2021

Le Président expose au Bureau communautaire que le Comité d'Organisation de Manifestations Cyclistes (COMC) organise sa traditionnelle compétition « l'Etoile d'Or » les 19 et 20 juillet 2021 (3ème manche de la coupe du Monde Espoirs UCI).

Le COMC sollicite une subvention auprès de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe à hauteur de 15 000 €.

La commission « Sports/Loisirs » réunie le 27 avril 2021 a donné un avis favorable.

Après délibération, le Bureau Communautaire, à l'unanimité décide :

- d'attribuer une subvention de 15 000 € au Comité d'organisation de Manifestations Cyclistes (COMC) pour l'organisation de l'Etoile d'Or les 19 et 20 juillet 2021
- d'autoriser le Président ou son représentant à verser la subvention au vu d'un état prévisionnel des dépenses et de signer tout document s'y rapportant.

BC/2021/50 : SOUTIEN A MOUSSAC CANOË-KAYAK ET A LA HALLE DES SPORTS À PRESSAC

Le Président expose au Bureau Communautaire qu'afin d'aider au développement des structures Sports-Loisirs appartenant à la CCVG, il est proposé une participation financière forfaitaire annuelle pour les postes d'animation ou d'entretien en poste à l'année.

Pour l'association MCK, gestionnaire de la base communautaire à Moussac-sur-Vienne, le soutien financier serait de 8 000 euros. Ce montant est revalorisé de 2 000 euros en 2021 après échanges avec l'association. Par ailleurs l'association intervient également à l'année sur la base nautique communautaire du lac de Chardes à L'Isle-Jourdain, pour des prestations éducatives scolaires et pour le développement de l'offre touristique estivale. A ce titre un soutien financier supplémentaire de 2 000 euros est envisagé en 2021.

Concernant la Halle des sports à Pressac il est proposé de reconduire en 2021 un soutien financier de 4 000 euros.

La commission « Sports/Loisirs » réunie le 27 avril 2021 a donné un avis favorable.

Après délibération, le Bureau Communautaire, à l'unanimité décide :

- d'attribuer une aide de 10 000 € à l'association MCK au vu du bilan financier 2020 et du budget prévisionnel 2021
- d'attribuer une aide de 4 000 € à la commune de Pressac pour l'année 2021
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ces dossiers

BC/2021/51 : CENTRE DE PLEIN AIR DE LATHUS ST REMY : DEMANDE DE SUBVENTION 2021

Le Président expose au Bureau communautaire que le Centre de Plein Air de Lathus, en association avec la MJC Claude Nougaro à Montmorillon, organisent une nouvelle manifestation sportive au hameau du Peu à Lathus Saint-Rémy le samedi 5 juin 2021 : « Trail Vienne et Gartempe ».

Il est prévu plusieurs courses à pied de type trail dans les bocages : 8 km, 16,5 km, 24,5 km. Des parcours enfants seront également proposés, de 150 m à 2,5 km. La manifestation est programmée de 14 h à 16 h 30, ouverte à tous les coureurs licenciés ou non.

Les tarifs d'inscription vont de 7 à 13 euros (gratuité pour les enfants). Les récompenses valoriseront l'implication des partenaires et bénévoles.

Le budget prévisionnel est de 18 000 euros. Le CPA Lathus sollicite une subvention de la CCVG à hauteur de 1 500 euros.

Les autres subventions publiques sollicitées sont :

- Région Nouvelle-Aquitaine : 1 500 euros

Département 86 : 2 500 eurosCommune de Lathus : 1 500 euros

- SOREGIES: 2 000 euros

La commission « Sports/Loisirs » réunie le 27 avril 2021 a donné un avis favorable.

Après délibération, le Bureau Communautaire, à l'unanimité décide :

- d'attribuer une subvention de 1 500 € au CPA Lathus pour l'organisation du Trail Vienne et Gartempe le 5 juin 2021,
- d'autoriser le Président ou son représentant à verser ladite subvention et de signer tout document s'y rapportant, après présentation par l'association d'un compte de résultat définitif.

BC/2021/52: POITOU CHARENTES ANIMATION: DEMANDE DE SUBVENTION 2021

Le Président expose au Bureau communautaire que l'association Poitou-Charentes Animation (PCA) a sollicité la CCVG pour l'octroi d'une subvention en vue de l'organisation de la course cycliste « la 15^{ème} édition de la Classic Féminine Vienne/Nouvelle Aquitaine » le 29 mai 2021 sur la commune de Civaux.

En 2020 cette manifestation a permis de rassembler près de 120 compétitrices parmi les meilleurs espoirs du cyclisme féminin français.

En 2021 l'épreuve servira à nouveau de support à une manche de la Coupe de France de Cyclisme Féminin, dans les catégories juniors, espoirs et séniors. 150 concurrentes sont annoncées.

Le budget prévisionnel de cette manifestation est fixé à 38 550 euros. L'association sollicite une subvention de la CCVG à hauteur de 2 000 euros.

La commission « Sports/Loisirs » réunie le 27 avril 2021 a donné un avis favorable.

Après délibération, le Bureau Communautaire, à l'unanimité décide :

- d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association Poitou-Charentes Animation pour l'organisation de la course cycliste « la 15^{ème} édition de la Classic Féminine Vienne/Nouvelle Aquitaine »,
- d'autoriser le Président, ou son représentant à verser la subvention au vu d'un état définitif des dépenses et de signer tout document s'y rapportant.

BC/2021/53: VAL DE VIENNE MOTO: DEMANDE DE SUBVENTION 2021

Le Président expose au Bureau communautaire que le club Val de Vienne Moto a sollicité la CCVG pour l'octroi d'une subvention contribuant à un équilibre global de l'exploitation en 2021.

Pour rappel la CCVG a octroyé une subvention similaire de 1 000 euros au titre de l'exercice 2019. Il est proposé de reconduire ce soutien à même hauteur, considérant les projets portés par l'association et notamment le développement de son école de pilotage pour les plus jeunes.

La commission « Sports/Loisirs » réunie le 27 avril 2021 a donné un avis favorable.

Après délibération, le Bureau Communautaire, à l'unanimité décide :

- d'attribuer une subvention de 1 000 € au club Val de Vienne Moto afin de permettre l'équilibre de l'exploitation courante en 2021, sous réserve de la production du budget prévisionnel de l'association ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à verser ladite subvention et de signer tout document s'y rapportant.

Marie R. DESROSES indique que la commission Sports va mettre en place un copil début septembre pour définir un règlement pour les demandes de subventions.

G. JEAN précise qu'il faut réfléchir ensemble en concertation aussi avec la commission Culture et les deux Vices Présidents des finances.

Marie R. DESROSES indique qu'il faut demander les éléments aux associations avec une date butoir. Dans le règlement il faut bien notifier un plafond minimum et maximum.

- JL. MADEJ précise qu'il faut envoyer les imprimés aux associations avec le règlement.
- B. BLANCHET indique que ce serait bien aussi de pérenniser les associations en leur proposant des conventions pluriannuelles. Les associations auraient une plus grande visibilité.
- H. MAILLET précise qu'il faut aussi se réserver un fonds pour les manifestations exceptionnelles.
- G. JEAN indique qu'il faut faire une synthèse et déterminer un cadre avec la grande diversité des associations.
- RM. WAZSAK précise qu'il faut valoriser le bénévolat, il faut que les associations soient reconnues.

BC/2021/54 : PRIME A L'INSTALLATION POUR L'ACCUEIL D'UN NOUVEAU MEDECIN GENERALISTE A VALDIVIENNE

Le Président rappelle aux membres du bureau communautaire qu'une délibération de principe de versement d'une prime à l'installation à destination de nouveaux médecins généralistes a été adoptée lors du Conseil Communautaire du 26 avril 2018.

Cette prime est proposée pour un montant de 5 000 euros pour un nouveau médecin généraliste sur la commune de Valdivienne, le Docteur Julien COGNY. Diplômé le 18 mai 2017, ce dernier démarrera son activité 1^{er} juin 2021 au sein de l'équipe pluridisciplinaire de Valdivienne labellisée Equipe de Soins Primaire souhaitant évoluer vers une Maison de Santé Pluriprofessionnelle.

Une convention financière relative au versement d'une prime à l'installation pourra alors être signée entre la CCVG et le Docteur COGNY. En contrepartie de cette prime, il s'engage à exercer la profession de médecin généraliste sur la commune de Valdivienne pendant un délai minimum de 5 années.

La commission Santé a donné un avis favorable.

Après délibération, le Bureau Communautaire, à l'unanimité décide :

- d'approuver le versement de la prime à l'installation pour un montant de 5 000 euros pour le Docteur Julien COGNY en primo installation,
- d'autoriser le Président ou son représentant légal à signer la convention de versement d'une prime à l'installation et tout document s'y rapportant.

BC/2021/55 : PRIME A L'INSTALLATION POUR L'ACCUEIL D'UN NOUVEAU MEDECIN GENERALISTE A VERRIERES

Le Président rappelle aux membres du bureau communautaire qu'une délibération de principe de versement d'une prime à l'installation à destination de nouveaux médecins généralistes a été adoptée lors du Conseil Communautaire du 26 avril 2018.

Cette prime est proposée pour un montant de 5 000 euros pour un nouveau médecin généraliste sur la commune de Verrières, le Docteur Renan VESSIERE. Elle lui sera délivrée sous réserve de l'obtention de son diplôme en mai 2021, et de son installation effective prévue en juin 2021 au sein de la maison de santé pluridisciplinaire intercommunale de Verrières.

Une convention financière relative au versement d'une prime à l'installation pourra alors être signée entre la CCVG et le Docteur VESSIERE. En contrepartie de cette prime, il s'engage à exercer la profession de médecin généraliste sur la commune de Verrières pendant un délai minimum de 5 années.

La commission Santé a donné un avis favorable.

Après délibération, le Bureau Communautaire, à l'unanimité décide :

- d'approuver le versement de la prime à l'installation pour un montant de 5 000 euros pour le Docteur Renan VESSIERE en primo installation,
- d'autoriser le Président, ou son représentant légal à signer la convention de versement d'une prime à l'installation et tout document s'y rapportant.

BC/2021/56: REHABILITATION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE MONTMORILLON ET PRESSAC: DELIBERATION MODIFICATIVE PORTANT SUR LE PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE PRESSAC

Le Président expose que la CCVG a pour projet de réhabiliter les Aires d'Accueil des gens du voyage de Montmorillon et Pressac, afin d'améliorer leurs conditions d'accueil et de vie en assurant un meilleur confort au sein des blocs sanitaires.

Par délibération n°BC/2021/29, le Bureau a autorisé le Président à déposer deux dossiers de subvention au titre du Plan de relance au titre du dispositif - **réhabilitation des aires d'accueil des gens du voyage** – selon les plans de financement suivants :

Nature de la dépense	Coût de l'opération	Nature de la recette	Montant subvention demandée HT
Réhabilitation Aire d'Accueil de Pressac	244 400 €	DDT (9147€/place/8 emplacements de 2 places)	146 352 €
Réhabilitation aire d'Accueil de Montmorillon	311 024 €	DDT (70%)	217 717 €
TOTAL	<u>555 424 €</u>	TOTAL	364 069 €

Le Président expose que concernant l'opération de Pressac, le financement forfaitaire calculé est erroné, l'assiette de subvention n'étant pas de 9 147€/place, mais de 70% de 9 147€/place, soit 6 402 € maximum/place.

Le plan de financement pour l'aire de Montmorillon reste pour sa part inchangé soit :

Nature de la dépense	Coût de l'opération	Nature de la recette	Recettes
Réhabilitation Aire d'Accueil de MONTMORILLON	311 024 €	Plan de Relance National - réhabilitation des AGV DDT (70%)	217 717 €
		Autofinancement (30%)	93 307 €
TOTAL	311 024 €	TOTAL	311 024 €

Dans ce cadre, le Président présente le plan de financement correctif de l'opération de réhabilitation de l'aire de PRESSAC :

Nature de la dépense	Coût de l'opération	Nature de la recette	Recettes
Réhabilitation Aire d'Accueil de Pressac	244 400 €	Plan de Relance National - réhabilitation des AGV (6 402€/place*16 places)	102 432 €
		Autofinancement (58%)	141 968 €
TOTAL	244 400 €	TOTAL	244 400 €

Après délibération, le Bureau Communautaire, à l'unanimité décide :

- De valider le plan de financement modificatif détaillé ci-dessus et la baisse de recette attendue sur l'opération de Pressac

 D'autoriser le Président ou son représentant légal à signer tout document relatif à cette affaire.

JL. MADEJ indique que le copil va rencontrer l'association départementale pour l'aire de pressac, le 27 mai. Pour information, Mme LEGENDRE quitte son poste de directrice de l'association pour prendre la direction de la Mission Locale Sud Vienne.

Il est précisé également que nous ne sommes pas sûr d'obtenir les subventions sollicitées. En effet certaines aires du Département sont plus fortement dégradées.

BC/2021/57 : COTISATIONS AU SYNDICAT MIXTE VIENNE ET AFFLUENTS (SMVA) POUR L'ANNEE 2021

Le Président rappelle que le syndicat de rivières du Syndicat Mixte Vienne et Affluents (SMVA) est compétent au titre de son statut pour la restauration et l'entretien de cours d'eau, la lutte des espèces invasives sur les linéaires situés sur le territoire de la CCVG.

A ce titre, une cotisation est octroyée chaque année à ces syndicats correspondant aux travaux réalisés, aux emprunts contractés, aux frais de fonctionnement, afférents aux cours d'eau situés sur le territoire de la CCVG.

La demande de cotisation pour l'année 2021 s'établit à 29 938 €.

Le Président expose les travaux projetés pour l'année 2021 du Syndicat Mixte Vienne et Affluents (SMVA) au titre de la GEMA :

Gestion des espèces envahissantes avec la jussie : l'ensemble du linéaire de la Vienne sur Valdivienne sera réalisé (environs 10 km). Quelques points ponctuels sur la Dive de Morthemer en suivi.

Etude sur la continuité : projet de Morthemer (commune de Valdivienne). Etude de faisabilité technique (dimensionnement génie civil centre bourg, actualisation coût projet, modélisation hydraulique et impact des travaux sur le fonctionnement du cours d'eau, élaboration dossier réglementaire...)

Après délibération, le Bureau Communautaire, à l'unanimité décide :

- D'attribuer la subvention de 29 938 € au SMVA pour l'année 2021.
- D'autoriser le Président ou son représentant légal à signer tout document relatif à cette affaire.

C. VIAUD indique qu'un contentieux est toujours en cours concernant un bras de la Dive sur la commune de Lhommaizé et l'étang d'un privé. Une réunion a déjà eu lieu avec la Préfecture, le syndicat des eaux et la CCVG. Ce problème engendre la destruction des ramifications, les bras sont asséchés, ce qui provoque des soucis sur la biodiversité. Il est important de revoir ce dossier au plus vite.

- W. BOIRON précise qu'à l'époque la commune de Lhommaizé pouvait acheter le plan d'eau, mais le curage était trop onéreux.
- G. JEAN indique que la DREAL risque de rester sur sa position.
- C. VIAUD précise qu'il y a matière à relancer le sujet, il y a un vrai impact sur l'environnement.
- M. JARRASSIER indique qu'il faut relancer le dossier et organiser une réunion sur ce sujet.

BC/2021/58 A 61 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FONDS CULTUREL AUX COMMUNES DE QUEAUX, ST MARTIN L'ARS, LUSSAC LES CHATEAUX, MONTMORILLON

Le Président rappelle au Bureau communautaire que le Conseil communautaire, réuni le 3 avril 2018, a validé le règlement d'attribution du fonds d'aide aux communes dans le domaine culturel.

Ces aides ont pour objectif de favoriser le développement de manifestations culturelles professionnelles sur le territoire de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

Plusieurs communes ont sollicité la CCVG dans ce cadre. La Commission culture qui s'est tenue le 20 avril 2021 a émis un avis favorable pour les dossiers suivants :

Commune	Dossiers présentés	Budget TTC	Plan de financement	Subvention possible de la CCVG	Avis Commission
Queaux	Spectacle Arts de la rue dans le cadre des Lézards de la Rue « Accroche toi si tu peux » Compagnie les Invendus / 12 septembre 2021 16h en plein air	1 000 €	Commune : 500 € CCVG : 500 €	500€	Favorable
Queaux	Spectacle de Noël pour les ainés de la commune : blues Beauvoir Soleil / animation vocale et instrumentale d'une durée de 60 à 75 mn	150 €	Commune : 75 € CCVG : 75 €	75€	Favorable
Saint-Martin l'Ars	Cinéma en plein air le 13 août 2021/ CRPC devis	1 200 €	Fonds propre : 600 € CCVG : 600 €	600€	Favorable
Lussac-les- Châteaux	Programmation culturelle de la Sabline / expositions temporaires et actions de médiation	11 679,43 €	1000 euros département 1 000 € CCVG 9679,43 € commune fonds propres	1 000€	Favorable
Montmorillon	Les rencontres littéraires	19 600 €	1 000 € département 1 000 € CCVG 17 600 € commune fonds propres	1 000 €	Favorable

Après délibération, le Bureau Communautaire, à l'unanimité décide :

- De valider l'attribution de subvention fonds d'aide culturel aux communes telle que proposée au Bureau communautaire,
- D'autoriser le Président, ou son représentant légal, à signer tout document relatif à ce dossier.

BC/2021/62: ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET ECOLE DE MUSIQUE POUR LA MJC 21

Le Président rappelle au Bureau communautaire que le Conseil communautaire, réuni le 5 avril 2019, a validé la création d'une aide aux projets pour les écoles de musique du territoire.

La commission a suivi le règlement adopté le 5 avril, à savoir : la CCVG peut soutenir un projet à hauteur de 25 % du budget total dans la limite d'un plafond de 1200 € par projet.

Pour rappel, l'appel à projets des écoles de musique dispose d'un budget de 9 500 € sur l'exercice 2021. Le montant attribué depuis le début d'année s'élève à 0 €.

La commission du 20 avril 2021 a émis un avis favorable pour le dossier présenté, pour un total de 1200 euros de subventions accordées :

Dossier Présenté par :	Budget prévisionnel TTC	Plan de financement	Demande faite à la CCVG	Avis Commission
MJC21: Acquisitions des Compétences psychosociales au travers de la pratique collective du chant / Chorale	10 246.79 €	Subvention d'exploitation : 3213 € dont : Etat : 1013 € Commune : 1 000 € CCVG : 1 200 € Autres produits : 1000 € Transfert de charges : 429.79 € Valorisation du salaire : 5604 €	1 200 €	Favorable

Après délibération, le Bureau Communautaire, à l'unanimité décide :

- De valider l'attribution de la subvention Appel à projet école de musique telle que proposée au Bureau communautaire,
- D'autoriser le Président ou son représentant légal, à signer tout document relatif à ce dossier

BC/2021/63 A 66: ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET FESTIVAL DE MUSIQUE

Le Président rappelle au Bureau communautaire que le Conseil communautaire, réuni le 27 février 2020 créant un appel à projets « Festivals de musique ».

La commission a suivi le règlement adopté, à savoir : la CCVG peut soutenir un projet à hauteur de 20 % du budget total dans la limite d'un plafond de 5000 € par projet.

La Commission culture réunie le 20 avril 2021 a émis un avis favorable pour les subventions présentées dans le tableau ci-dessous.

Nom du festival	Dates de l'animation	Compostions de la manifestation	Lieu de la manifestation	Budget total	Subvention demandée
Gartempe Blues Festival	15 au 17 août 2021	13 août : 1 concert / 1 groupe 14 août : 4 concerts / 7 groupes 15 août : 4 concerts / 7 groupes 16 août : 3 concerts / 3 groupes	Autour de l'abbatiale de St- Savin / place de la libération	71 372,00 €	5 000,00 €
7ème Festival d'été entre Nature et culture	9 juillet au 20 août 2021	7 concerts gratuits (1 chaque vendredi soir)	Aire de loisirs de Queaux	11 258,40 €	2 251,68 €
Musique et patrimoine en Vienne et Gartempe	20 au 30 juillet	7 concerts	St Savin, Montmorillon, Saulgé, Lussac- les-Châteaux, Usson-du Poitou, Queaux	44 547,00 €	5 000,00 €
Plaisance en fête	17 au 18 juillet	4 concerts / une soirée animée DJ	Plaisance	31 995,02 €	5000,00 €

Après délibération, le Bureau Communautaire, à l'unanimité décide :

- De valider l'attribution des subventions Appel à projet festival de musique telle que proposée au Bureau communautaire,
- D'autoriser le Président ou son représentant légal, à signer tout document relatif à ce dossier.

BC/2021/67 : SUBVENTION A SPORT ET COLLECTION DANS LE CADRE DU PARTENARIAT MOBILITE, ENERGIES JEUNESSE ET PROJETS

Le Président explique aux membres du Bureau Communautaire que la Communauté de Communes a été sollicitée par Jean-Marie PETIT, membre de l'association Sport et Collection et spécialiste des technologies du transport à l'ISAE-ENSMA, pour participer financièrement à la mise en place d'un espace pédagogique sur la mobilité hydrogène et électrique en partenariat avec l'espace Mendès France, le CNPE de Civaux, l'entreprise ASTRAGAM et le SDIS de la Vienne, pendant la manifestation de Sport et Collection du 11 au 13 juin sur le Circuit du Val de Vienne.

L'objectif est de mettre en place un espace couvert de 100 m² pour cet espace pédagogique sur le paddock. Le prix d'un espace couvert pendant la manifestation de 25 m² est de 2 600 €, soit un coût total pour la mise en place de cette espace pédagogique de 10 400 €.

Jean-Marie PETIT sollicite la Communauté de Communes pour apporter une subvention de 2 000 € auprès de l'association Sport et Collection pour participer à la mise en place de ce projet.

Le Président propose aux membres du Bureau Communautaire de participer à la mise en place de cette opération à hauteur de 1 000 €.

Après délibération, le Bureau Communautaire, à l'unanimité (une abstention) décide :

- Valider le versement d'une subvention de 1 000 € à l'association Sport et Collection pour la mise en place de l'espace pédagogique sur la mobilité hydrogène et électrique et de conditionner le versement à la présentation des dépenses effectivement réalisée pour cette opération;
- D'autoriser le Président ou son représentant légal à signer tout document relatif à ce dossier.

C. VIAUD indique que le stand sera tenu par des acteurs du territoire.

J. GANACHAUD indique que l'office de tourisme n'a pas été tenu au courant du changement de date du rassemblement.

Questions diverses